

DEPARTEMENT  
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT  
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260112-2026CD0058-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2026  
Publication : 15/01/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

**Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage au SIEL pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Zone Economique de Vaure à Montbrison.**

- Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'éclairage public,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au président pour signer les décisions afférentes à la mise en œuvre de la politique d'éclairage public avec le SIEL
- Vu l'arrêté n°2020ARR0450 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul TISSOT, conseiller délégué en charge de l'éclairage public à Loire Forez agglomération
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL), article 2 notamment, et les modalités définies par son comité et son bureau, le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents, lorsqu'ils en font la demande,
- Considérant la volonté de Loire Forez de réaliser des travaux d'éclairage public sur ce site

#### DECIDE

**Article 1 :** Il est décidé de commander au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) les travaux en objet.

Cette prestation s'élève à un montant total de **129 325 €**

Détail : 27 762B	Montant HT travaux	% PU	Participation collectivité
Rénovation EP Zone de Vaure T2 + Haras 2026	131 514 €	98 %	128 884 €
Suppression compteur armoire CL ENEDIS	450 €	98 %	441 €
<b>TOTAL</b>	<b>131 964 €</b>		<b>129 325 €</b>

Cette participation sera entièrement financée par le budget de la direction du développement économique et de l'innovation (opération 9004).

**Article 2 :** Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la trésorière de Montbrison.

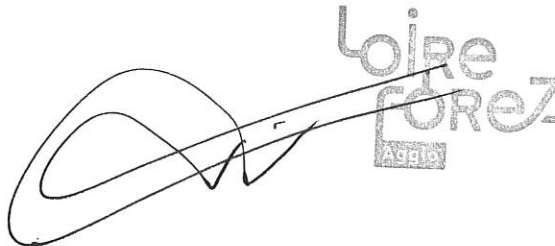
**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 12/01/2026

Pour le Président et par délégation,  
Le conseiller délégué en charge de l'éclairage public,

Monsieur Jean-Paul TISSOT.



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and loops around. To the right of the signature is an official stamp. The stamp consists of the words 'Loire FOREZ' in a large, bold, sans-serif font, with 'Loire' on the top line and 'FOREZ' on the bottom line. Below these words is a smaller rectangular box containing the word 'AGGLOMÉRATION' in a smaller font.